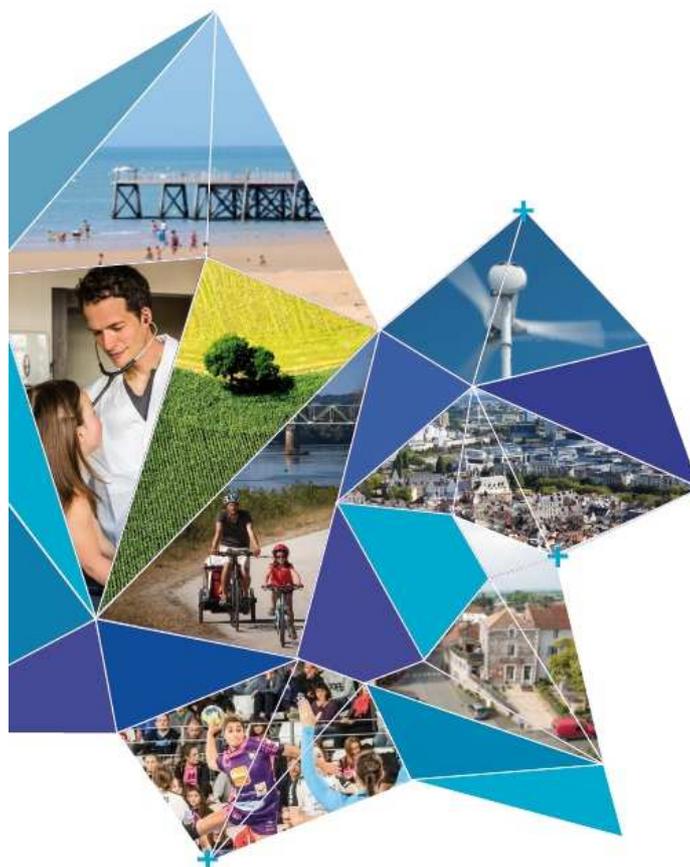


Le 24 avril 2018

CONTRACTUALISATION

**La Région signe le Contrat Territoires Région 2020 de la
Communauté d'Agglomération de Pornic agglo Pays de Retz
3 153 000 € pour accompagner les projets du territoire**



1

- ① **Communiqué de presse** p.2
- ② **Focus projet : visite du front de mer à Saint-Michel-Chef-Chef.** p.4
- ③ **Le territoire : la CA de Pornic agglo Pays de Retz.** p.5
- ④ **En savoir plus sur le CTR 2020** p.6
- ⑤ **Chiffres clés | Zoom sur le Pacte Régional pour la Ruralité** p.7

CONTACT PRESSE

Sophie Ferger : sophie.ferger@paysdelaloire.fr - 02 28 20 65 30 - 07 72 21 16 97

Le 24 avril 2018

Communiqué de presse

Combat pour l'équité territoriale

La Région signe le Contrat Territoires Région 2020 de la Communauté d'Agglomération de Pornic agglo Pays de Retz

Avec le Pacte régional pour la ruralité adopté le 23 juin 2016, la Région s'est engagée dans un combat pour l'équité territoriale. A cet effet, elle s'est notamment dotée d'une nouvelle politique territoriale avec la création du Contrat Territoires-Région 2020 et du Contrat de développement métropolitain. Développé en concertation avec les élus, le CTR 2020 permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'accompagner les territoires dans leur développement et leurs mutations. Christelle Morançais, Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire, Maurice Perrion, Vice-président de la Région des Pays de la Loire en charge des territoires ont signé le Contrat Territoires Région avec la CA de Pornic agglo Pays de Retz doté de 3 153 000 €.

« Face au risque d'une région à 2 vitesses, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour l'équilibre et le développement des territoires. La nouvelle contractualisation vient compléter les actions déjà engagées sur nos territoires avec le pacte régional pour la ruralité ou le plan santé. Notre politique contractuelle est avant tout guidée par la confiance que nous portons aux élus locaux qui sont les mieux à même de faire vivre et grandir leurs territoires. Nous serons donc à leurs côtés au quotidien car s'ils ont besoin d'un soutien financier important, ils demandent aussi qu'on les aide à monter les dossiers et à trouver les meilleurs financements. » souligne Christelle Morançais, Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire.

Le **Contrat Territoires Régions 2020** est une nouvelle politique bâtie sur 3 principes : l'équité, la Région aide chaque territoire selon ses besoins, ses spécificités et en apportant une attention particulière aux plus fragiles ; la **proximité**, la Région fait le choix de contractualiser au niveau des intercommunalités ; la **liberté**, la nouvelle contractualisation permet aux élus locaux de proposer des projets pendant toute la durée du contrat et d'en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires. La nouvelle politique propose deux types de contrats différenciés et un accompagnement sur-mesure des territoires qui repose sur des modalités de calcul des dotations repensées. Les critères, jusqu'alors fonction du nombre d'habitants, sont plus justes et prennent en compte la densité et le potentiel financier des territoires pour mieux refléter leur réalité démographique et financière. La Région proposera ainsi un accompagnement renforcé aux territoires les plus fragiles.

Pour le **Contrat Territoires-Région 2020** signé avec la **CA de Pornic agglo Pays de Retz**, chef de file du contrat, la dotation de la Région s'élève à **3 153 000 €**. A travers ce contrat, la CA de Pornic agglo Pays de Retz souhaite engager des projets sur trois thématiques :

1- Le développement économique et touristique

- **Amélioration de l'offre de services aux entreprises**, notamment via une offre foncière et immobilière, une mise en réseau et des partenariats (clubs d'entreprises, pépinières), soutien au développement d'entreprises, et amélioration de la desserte des zones d'activités économiques du territoire en Très Haut Débit.
Exemple : projet de pépinière d'entreprises au Val St Martin à Pornic.
- **Maintien et renforcement des activités économiques et commerciales dans les centres-bourgs**. Cela constitue un enjeu fort pour limiter l'évasion commerciale qui se fait au détriment des commerces locaux des centres-bourgs et maintenir les populations locales sur le territoire, tout en veillant à la viabilité économique des entreprises.
Exemples : projet de création de la place du village à Préfailles, projet de recentralisation des activités commerciales à Saint-Hilaire-de-Chaléons.
- **Soutien au développement d'entreprises et à la création d'emplois**.
Exemple : projet de rachat du restaurant par la Commune de Rouans.
- **Soutien de l'agriculture locale**, par exemple en promouvant les circuits courts.
- **Développement de filières touristiques**, notamment du tourisme rural et vert, du cyclotourisme, du tourisme d'affaire, du tourisme sportif ou de loisirs, de l'éco-tourisme, du tourisme industriel et du tourisme balnéaire.
- **Amélioration de la qualité des hébergements et des équipements touristiques**.
Exemple : projet d'aménagement d'un pôle d'hébergement touristique à Saint-Hilaire-de-Chaléons.

2- L'aménagement et le développement durable

- **Amélioration de l'accessibilité et du maillage territorial**, avec le maintien de la proximité et de l'accessibilité des services publics et le développement d'une offre de logement abordable et adaptée aux besoins de publics spécifiques, notamment des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, et des gens du voyage.
Exemple : aménagement et sécurisation du lotissement Les Rives de l'Acheneau à Port-Saint-Père.
- **Promotion d'un développement durable du territoire** : modernisation des déchèteries et Préservation et valorisation du patrimoine naturel, culturel et paysager et développement des mobilités douces.
Exemple : travaux d'aménagement et de sécurisation de plusieurs rues des Moutiers-en-Retz.
- **Accompagnement de la transition énergétique** : développement des énergies renouvelables, notamment l'éolien, le photovoltaïque et la filière bois-énergie. Rénovation énergétique de bâtiments publics. Elaboration d'un plan climat air énergie.
Exemple : achat des parcelles d'implantation d'un futur parc éolien à Rouans.

3- L'animation territoriale

- **Développement de l'offre sportive, culturelle et associative :**
Soutien à l'animation culturelle du territoire / Développement de l'activité sportive du territoire.
/ Mise en réseau des acteurs associatifs du territoire.
Exemple : construction d'une nouvelle salle polyvalente au Clion-sur-Mer (hameau de Pornic).
- **Amélioration de l'offre de services à la population**
Amélioration de l'accueil petite enfance, enfance jeunesse. Renforcement des activités du CLIC (centre local d'information et de coordination) gérontologique à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.
Exemple : transformation d'un restaurant scolaire en self à Cheix-en-Retz.

Focus projet : visite du front de mer, boulevard de l'Océan, Saint-Michel-Chef-Chef

Depuis 2012, le front de mer de Saint-Michel-Chef-Chef est en phase de réaménagement afin de conjuguer le cadre de vie et le développement de la commune. L'objectif à long terme est aussi d'anticiper l'évolution de la commune en réparant cet axe le long de la mer pour améliorer l'image de la station et permettre le développement du tourisme. Au quotidien, les déplacements des habitants seront davantage sécurisés par des cheminements piétons et une zone 30 partagée.

Cette opération est soutenue par la Région au titre du CTR 2020 à hauteur de 148 190 €, pour un montant total du projet estimé à 1 292 985 €.

4

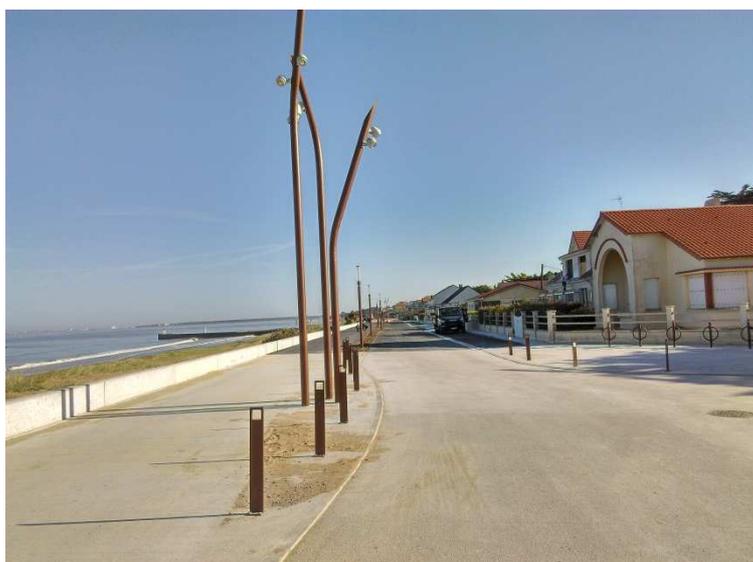
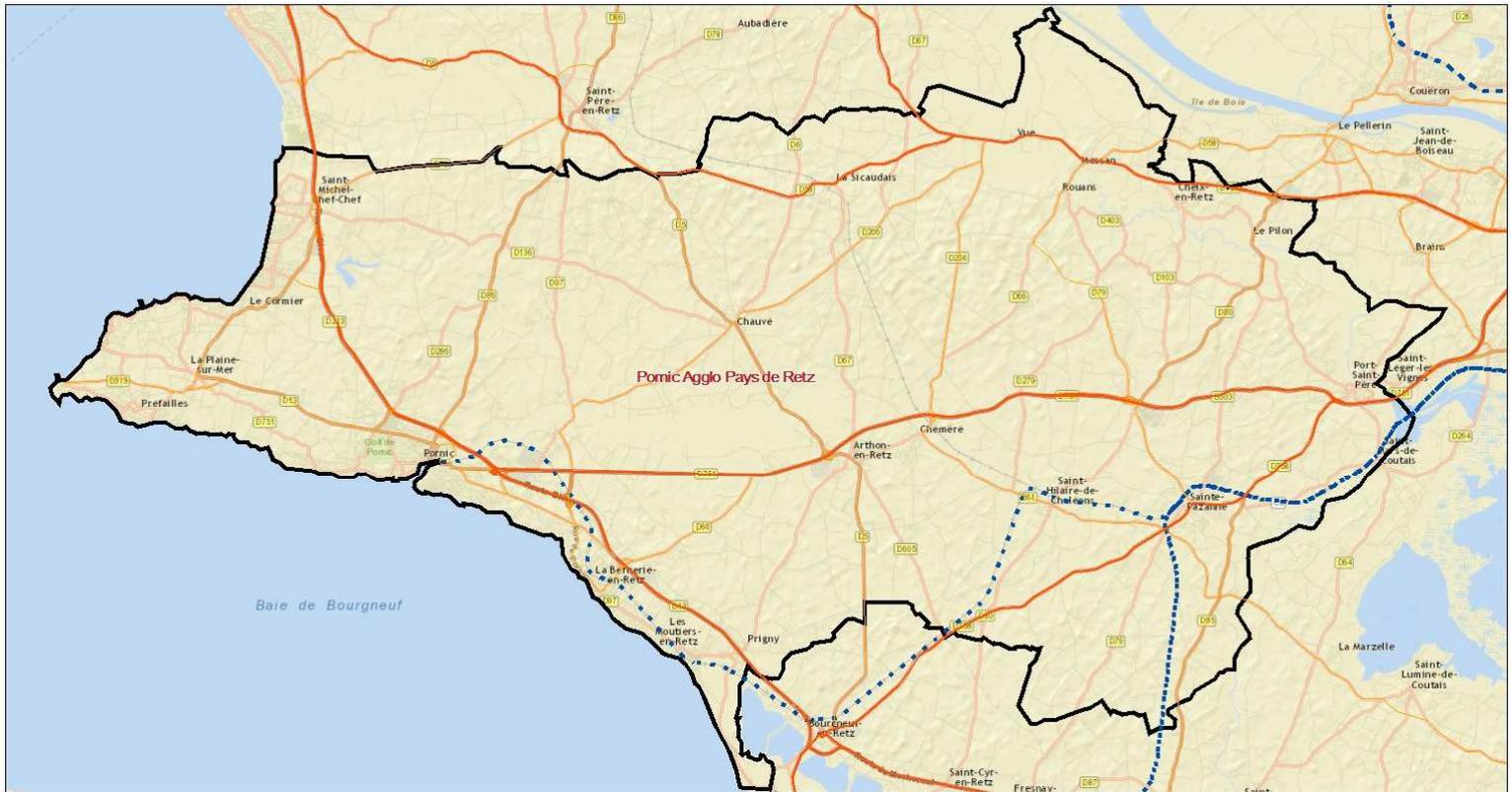


Photo : Mairie de Saint-Michel-chef-Chef

Pornic Agglo Pays de Retz



June 8, 2017

Reseau_routier_2017

- Liaison principale
- Autres liaisons
- - - Lignes ferroviaires TER
- EPCI 2017
- World Street Map

1:160,000



Sources: Esri, HERE, DeLorme, USGS, Intermap, INCREMENT P, NRCan, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), Esri Korea, Esri (Thailand), MapmyIndia, NGCC, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

Région des Pays de la Loire
Esri, HERE, Garmin, USGS | Esri, HERE, Garmin, USGS |

La Communauté d'agglomération de Pornic agglo Pays de Retz

La Communauté : 14 communes
53 597 habitants
Président : Jean-Michel Brard



En savoir plus sur le Contrat Territoires Région (CTR) 2020

- **Périmètre et chef de file du contrat**

La contractualisation se fait à l'échelle des EPCI issus des recompositions territoriales et éventuellement avec le Pays ou PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) en cas d'accord unanime des EPCI membres. **Les EPCI sont désignés comme chefs de file et responsables de la coordination des projets.**

- **Dotation**

Une dotation est calculée pour chaque EPCI. Elle est fixe sur la durée du contrat et établie au prorata de la durée réelle du contrat à compter de la date d'échéance du dispositif précédent (au plus tôt au 1^{er} janvier 2017), et jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette dotation est composée d'une **dotation de base** calculée selon deux critères :

- **La densité** démographique (*source : population municipale INSEE 2016 + superficie IGN*).
- **Le potentiel financier par habitant** calculé à l'échelle des EPCI.

Elle est complétée par des bonifications qui prennent en compte des spécificités territoriales :

- une bonification pour les **polarités ou centralités** établie notamment sur la base des critères INSEE 2014.
- des bonifications pour les territoires **littoraux et insulaires** (non cumulatives).
- une bonification pour les territoires couverts par le **label Patrimoine UNESCO**.

- **Période**

Mise en œuvre du CTR 2020 à l'expiration de l'ancien contrat régional (NCR) et jusqu'au 31 décembre 2020

- **Contenu du contrat**

L'élaboration du contrat se fera sur la base d'une stratégie et de thématiques prioritaires définies par les élus locaux. Il comprend **obligatoirement un axe sur la transition énergétique qui doit s'appuyer sur au moins l'un des 5 leviers de la feuille de route régionale** (représentant au moins 10% de la dotation du CTR). **Les projets pourront concerner notamment les zones d'activités, les équipements sportifs, les structures d'accueil à la petite enfance.** La programmation et la sélection des projets se font tout au long de la durée des contrats, sans obligation d'une liste de projets arrêtée dès la signature. L'instruction technique préalable est concertée avec les territoires et les différentes directions de la Région pour la cohérence des financements régionaux.

- **Bénéficiaires :**

Maîtres d'ouvrage publics : Etablissement Public de Coopération Intercommunale, commune, Syndicat mixte, groupement d'intérêt public, établissement public.

Maîtres d'ouvrage privés : association, entreprise publique locale (Société d'Economie Mixte, Société Publique Locale etc...) et Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré, et les entreprises si les projets sont relatifs à la transition énergétique ou cofinancés par le programme Leader.

Chiffres clés de la contractualisation

En Pays de la Loire :

- **68** Communautés de communes et d'agglomération,
- **2** Communautés urbaines : Angers et Le Mans
- **1** Métropole : Nantes
- **1** Commune insulaire : l'île d'Yeu

2 types de contrats 2017-2020

- **CTR 2020** pour les 68 Communautés de communes et d'agglomération et 1 commune insulaire : **150 M€**
- **CDM** pour la Métropole de Nantes et les Communautés urbaines d'Angers et du Mans : **30 M€** auxquels pourraient s'ajouter **60 M€ de Fonds européens**.

25 M€ pour le Fonds Régional de Développement des Communes dans le cadre du pacte régional pour la ruralité.



Zoom sur le Pacte régional pour la ruralité

Adopté le 23 juin 2016, après une large concertation auprès des élus et acteurs locaux et des habitants des territoires ruraux, le pacte régional pour la ruralité a posé les piliers du renforcement de l'équilibre territorial en Pays de la Loire avec un

programme offensif de 8 enjeux et 37 mesures. Après 1 an de mise en œuvre, 100 % des mesures ont été engagées et d'ores et déjà 2/3 sont totalement opérationnelles. Les mesures concernent les enjeux les plus importants auxquels sont confrontés les territoires : numérique, offre de santé, transports, commerces de proximité, écoles... **Le Fonds régional de développement des communes (FRDC) et le Fonds Ecoles** sont deux mesures phares du Pacte régional pour la ruralité. Doté annuellement de 5 M€, le FRDC est destiné aux communes de moins de 5 000 habitants pour accompagner leurs investissements en matière d'équipements de proximité. Il a été complété de 6 M€ supplémentaires, via un Fonds Ecoles, pour des investissements liés aux bâtiments scolaires dans ces communes durant les années 2016 et 2017 et de 1M€ pour 2018.

Depuis leur mise en œuvre, 423 communes ont été accompagnées par la Région dans le cadre de ces dispositifs pour un budget de 16,13 M€ soit près de 30 % des communes ligériennes de moins de 5 000 habitants.

Sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Pornic agglo Pays de Retz, la commune de Chauvé a bénéficié du **FRDC** pour l'extension du complexe sportif du Pinier. Un financement régional de 48 953 € lui a été alloué.

Les communes de Port-Saint-Père, Préfailles, Saint-Michel-Chef-Chef, Chauvé et la Bernerie-en-Retz ont bénéficié du **Fonds Ecole** :

- Port-Saint-Père : 50 000 € pour l'extension de l'école publique Les Hirondelles,
- Préfailles : 21 105 € pour la rénovation de l'école,
- Saint-Michel-Chef-Chef : 7 300 € pour l'extension ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) et la mutualisation des locaux avec l'école,
- Chauvé : 8 900 € pour la transformation du restaurant scolaire en self,
- La Bernerie-en-Retz : 96 175 € pour la rénovation de la toiture de l'école publique René Guy Cadou et la création d'un pôle enfance.